

L'impôt difficile à digérer

AGGLOMÉRATION Lors du vote du budget primitif, certains élus se sont opposés à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

VALÉRIE DEYMES
v.deymes@sudouest.com

Une fois n'est pas coutume, il y a eu un dossier à l'ordre du jour du Conseil communal de l'agglomération d'Agen qui a certes fait débat, jeudi soir, mais qui, en plus, a vu sept mains se lever « contre ». Il s'agissait du dossier relatif à l'augmentation, pour 2010, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En réalité, cette question faisait partie intégrante du vote du budget primitif sur lequel les élus devaient se pencher. Mais au regard d'une opposition affirmée des élus de Boé, le maire, Christian Dézalos en tête, et de l'élus bon-contraires Marcel Vendis, l'assemblée a procédé à un vote indépendant, centré sur cet impôt.

Les Boétiens « contre »

Les usagers du ressort de l'agglomération d'Agen avaient quelque peu toussé en découvrant l'an passé, sur leur feuille d'imposition de taxe foncière, une augmentation de 25 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. À l'époque, les élus de l'agglomération avaient décidé une hausse de 25 % par an, sur trois ans, afin de « faire en sorte que les 7 à 8 millions dépensés pour la collecte et le traitement des déchets soient couverts par l'impôt ». Un objectif que le président de la commission des finances, Michel Lauzzana, a rappelé à ses collègues jeudi soir, tout en précisant : « Il y a eu débat au sein du bureau de l'agglomération. Nous avons donc décidé de pren-

dre en compte la période de crise et nous avons donc décidé une augmentation, non de 25 % pour 2010 et pour 2011, mais de 16,5 % pour chacun de ces exercices. » Un « lissage » jugé insuffisant par Christian Dézalos et ses collègues boétiens qui proposaient d'attendre « une période plus favorable pour nos concitoyens déjà en grande difficulté. D'autant que le million d'euros supplémentaire que cette augmentation va générer n'est pas vital pour la CAA. Pour le président, Jean Dionis du Séjour, redonner aux ménages la charge de cet impôt « injustement jusqu'ici acquitté par les entreprises et les commerces est un acte courageux ». Pas question donc de faire traîner le rééquilibrage. Son adjointe à la mairie d'Agen, Laurence Maïoroff, suggérait alors que le service de collecte « notamment en centre-ville d'Agen soit examiné de plus près afin d'être amélioré... » La TEOM et son évolution ont été adoptées avec sept voix contre (les élus boétiens et Marcel Vendis de Bon-Encontre) et une abstention, l'Agenais Alain Bédouret.

Investissements en hausse

Les autres données du budget principal 2010 ont été votées d'une seule main. On retiendra quelques chiffres : 43 millions d'euros prévus en dépenses de fonctionnement soit une augmentation de 9 % par rapport à 2009, conséquence des transferts de personnel entre la ville d'Agen et la CAA et un plan pluriannuel d'investisse-



Après la présentation du budget primitif par Michel Lauzzana, Christian Dézalos a annoncé le vote « contre » la TEOM des élus boétiens. PHOTO JEAN-LOUIS BORDERIE

ment (PPI) également en hausse (de l'ordre de 30 %) pour une enveloppe de 59,8 millions d'euros. Un PPI « à la hauteur de nos prévisions » qui comprendra la fin de la réalisation de la liaison Beauregard/RD813 (20,9 millions d'euros), l'aménagement de zones économiques (8,12 millions d'euros), la protection contre les crues (5,54 millions d'euros), le pôle multimodal (3,2 millions d'euros), l'habitat social (1,32 million d'euros) et de nouveaux projets comme le parc naturel urbain fluvial, etc. « Côté recettes, nous tablons sur une dotation de compensation de la taxe professionnelle de 19,5 millions d'euros et sur une dotation globale de fonctionnement passant de 8,5 à 10 millions en raison de l'adhésion de nouvelles communes à la CAA », a précisé le pré-

Le partenaire de la rive gauche

■ Pas de mariage en vue, mais un concubinage bien avancé et des enfants en bonne voie entre l'agglomération et la Communauté de communes des cotés de Laplume-en-Brulhois (CCCLB). Les enfants ? Il y a tout d'abord la création d'un établissement public foncier local (le Conseil général fait également partie des parents). « Il s'agit d'un outil pour aider les communes à définir des stratégies de maîtrise du foncier péri-urbain. Outil nous obligeant à avoir une vision à long terme », a souligné Jean Dionis. L'autre fruit du partenariat : la créa-

tion d'un syndicat mixte pour aménager la fameuse « Technopôle Agen-Garonne », une zone de 210 hectares à Sainte-Colombe-en-Brulhois. « Une zone non inondable à vocation industrielle, qui bénéficiera d'une accessibilité par la RD 813 et la RN 21 via le futur pont de Camelat, d'une sortie sur l'A 62 pour laquelle nous sommes en négociation avec les ASF et bien évidemment de la ligne à grande vitesse avec la future gare TGV », a précisé le président. Une Technopôle qui pourrait accueillir ses premières entreprises d'ici trois ou quatre ans.

sident avant de se féliciter de la « bonne santé financière de l'agglomération » avec « un encours de dette

théorique de 13,5 millions amenant notre capacité de désendettement à 6 ans. »